



Tours, le 3 avril 2020

Covid 19 - une prise en charge des populations les plus précaires

Parce que l'état d'urgence sanitaire risque inévitablement de dégrader les conditions de vie des personnes les plus précaires, la préfète Corinne Orzechowski a rapidement mis en œuvre les mesures fortes d'aide décidées par le gouvernement.

Ainsi, dès le début du confinement, les mises à l'abri ont été organisées en facilitant et généralisant l'accès à des solutions d'hébergement pour tous les publics. Les capacités du plan hiver ont été maintenues avec le prolongement de la période hivernale soit 3 accueils pour 69 places et 165 personnes en chambres d'hôtel. Pour permettre d'accueillir des publics très fragiles, 27 hommes avec animaux sont hébergés au gymnase Racault mis à disposition par la ville de Tours. Toutes les structures fonctionnent 24h/24. Elles hébergent en urgence et en moyenne 700 personnes.

L'ouverture d'un centre spécialisé pour les personnes sans logement atteintes du Covid 19, mais ne nécessitant pas d'hospitalisation, est projetée pour le cas où le site régional centralisateur (dans le Loiret) serait saturé.

La fermeture des accueils de jour a obligé à ré-adapter le ravitaillement alimentaire, les produits d'hygiène et le nettoyage du linge des personnes, grâce à l'engagement des associations, avec leurs professionnels et les bénévoles, épaulés par des agents de la DDCS. Les points fixes des maraudes ont été remplacés par des maraudes à pied, des colis alimentaires sont distribués après appel au 115 en lien avec la Croix-Rouge et Entraide et Solidarités

A l'initiative du gouvernement, des chèques services seront dès la semaine prochaine à la main des maraudes pour les personnes les plus exclues qui ne fréquentent pas les structures. Ce dispositif subsidiaire et exceptionnel vise les personnes sans domicile, sans ressource, qui n'ont pas accès à une offre d'aide alimentaire, à un service de restauration et aux produits de première nécessité. Les chèques services seront répartis par la DDCS soit au profit d'associations pour des achats groupés réalisés auprès des enseignes qui les acceptent, soit en distribution directe par les maraudes auprès des bénéficiaires.

Par ailleurs, les activités de lutte contre la précarité sont maintenues, en lien avec les collectivités locales, notamment les CCAS, CCIAS et le conseil départemental, les associations et les acteurs privés gestionnaires.

Les associations ont adapté leurs modes d'intervention en fermant des points de distribution ou en réduisant leurs horaires d'ouverture, en modifiant les produits distribués. La distribution de produits alimentaires est néanmoins maintenue. Des dispositifs relais ont été mis en oeuvre par les CCAS (colis et chèques alimentaires) et par les nombreuses associations et initiatives solidaires.

Le suivi médical des personnes très précaires continue à être assuré par le centre porte ouverte d'Emergence. Un service infirmier est toujours mobilisé pour les personnes à la rue. L'équipe mobile psychiatrie, précarité et exclusion maintient une permanence téléphonique pour le soutien psychologique des publics.

Une bonne mobilisation de la plateforme réserve citoyenne

Afin d'accompagner les collectivités territoriales et les associations en première ligne dans la gestion de la crise, le gouvernement a lancé une plateforme internet où sont publiées des missions pour lesquelles l'engagement de citoyens est indispensable : <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr>

Quatre missions prioritaires ont été ciblées : aide alimentaire et aide d'urgence ; garde des enfants des personnels soignants et des structures de l'Aide Sociale à l'Enfance ; maintien d'un lien à distance, notamment par téléphone, avec les personnes fragiles isolées ; solidarité de proximité pour assurer les courses médicales ou alimentaires pour des voisins fragiles. Une réflexion sur l'élargissement des typologies de mission est en cours de réflexion au niveau national.

Plus de 45 organismes d'Indre et Loire se sont inscrits à ce jour sur la plateforme et 314 bénévoles se sont déclarés. Tous les candidats au bénévolat n'ont pas encore été mobilisés, notamment parce que certains organismes concernés réussissent pour l'instant à assurer leurs activités avec leurs équipes habituelles. Ces organismes peuvent toutefois être amenés à recourir à la réserve civique à tout moment. A noter pour les bénévoles que la plateforme ne laisse visible que les missions non encore pourvues.

Pour contacter la préfecture durant la gestion de l'épidémie :

– Au téléphone au **02 47 64 37 37**

– Par mail à l'adresse suivante : pref-covid19@indre-et-loire.gouv.fr